

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Ouellet

<https://www.cadre21.org/membres/3814ca372f8b35338cce996b>

Date d'obtention : 2021-12-06 21:30:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet à l'école d'intervenir rapidement auprès des victimes, de façon uniforme avec des intervenants formés. Cela augmente le sentiment de sécurité des jeunes impliqués et surtout, cela fait en sorte que les images sont moins partagées donc limitation de la propagation. Chacun des partenaires (école-DPCP-Service de police) travaillent en collaboration en fonction de leurs rôles et responsabilités et communique de façon efficace afin d'assurer le succès de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais aussi essayer de voir si c'est un acte. Je vais m'attarder davantage aux conséquences (physiques, sociales, psychologiques, etc) afin d'aider davantage les victimes et l'intégrer dans notre plan de lutte à la violence. Nous faisons déjà un suivi, mais on peut faire mieux. Collaboration avec les différents partenaires. Concertation avec les intervenants du milieu (école) lorsqu'une situation est plus difficile.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de ne pas interroger "le suspect" mais plutôt confisquer son cellulaire ou autres appareils si j'ai suffisamment d'informations pour le faire. Je vais ensuite faire appel au service de police. Je ne vais assurément pas consulter les images.